

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL DU VAUCLUSE
MOBILISÉS POUR ACCOMPAGNER SALARIÉS ET ENTREPRISES



JEUDI 25 JUIN 2020

Engagés pour mener à bien leur mission d'intérêt général et conscients des enjeux majeurs que constituent le suivi de l'état de santé des travailleurs et la prévention des risques professionnels au sein des entreprises, les équipes des Services de Santé au travail du Vaucluse ont été mobilisés aux côtés des employeurs et salariés pendant toute la crise sanitaire et continuent à les accompagner. Bien que contraints de suspendre en partie leurs actions en entreprise et la majorité de leurs visites en cabinet médical pendant la période du confinement, ils ont su s'adapter et proposer des téléconsultations et un accompagnement personnalisé à distance grâce à leurs connaissances particulières des différents secteurs d'activité. Pour soutenir la reprise d'activités, ils ont conseillé les entreprises sur les mesures de prévention à mettre en œuvre et aidé à la réalisation des Plans de Reprise d'Activité (PRA) et à la mise à jour des Documents Uniques (DUERP) ; autant d'étapes indispensables pour redémarrer sur des bases sécurisées et préserver ainsi la santé de tous.

Face à la crise sanitaire et à la pénurie d'équipements de protection et notamment de masques, les médecins du travail et les infirmiers en santé travail ont réalisé des **téléconsultations**. En effet, même si le **décret n°2020-410 du 8 avril**, accorde le **report temporaire des visites médicales non indispensables**, ils continuent d'assurer le suivi des salariés en priorisant ceux exposés à des risques professionnels particuliers ou dont la santé nécessite un suivi renforcé.

Au-delà du suivi individuel de l'état de santé, les conseillers en prévention, ergonomes, psychologues, toxicologues... ont continué à **soutenir les entreprises en matière de prévention des risques professionnels**.

Habités au terrain, ces spécialistes ont une **connaissance fine des différents secteurs d'activité et des risques associés** qui permet, bien qu'éloignés physiquement, de répondre aux besoins des entreprises et de leur apporter un **accompagnement sur mesure**.

Un accompagnement qui passe, entre autre, par la **réalisation de nombreux supports d'information** : fiche conseils sur les masques de protection, guide spécial télétravail et prévention des risques psychosociaux engendrés, méthodologie d'aide à la mise à jour du Document Unique (DUERP), Plan de Reprise d'Activité, ... autant **d'outils indispensables pour préparer la reprise tout en préservant la santé et la sécurité de tous**.

D'autre part, pour aider salariés et dirigeants face à la multiplication des **risques psychosociaux, des séances de soutien** sont assurées par des psychologues du travail.

Enfin, il est important de souligner que certains des spécialistes des Services de Santé au Travail de France ont contribué aux **fiches métiers diffusées par le ministère du travail** qui sont relayées par les Service de Santé au Travail depuis le début de l'épidémie.

Tous ces supports, partagés lors de campagnes de communication actives et de façon ciblée selon les secteurs d'activité, sont disponibles sur les sites internet des trois services de santé au travail du Vaucluse sur lesquels sont également relayés les **messages de prévention** et informations du gouvernement ainsi que les **newsletters** et **bulletins dédiés** qui sont envoyés régulièrement pour **informer et accompagner adhérents et salariés**.

